

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

### LISTE DES DELIBERATIONS

(Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 et Décret n° 2021-1311 du 7 Octobre 2021 avec entrée en vigueur au 1/07/2022)

MEMBRES PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle ;  
Mrs ROBIN Stéphane, QUILLET Grégory, GOYET Adrien.

Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2022 : approuvé à l'unanimité
- **ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY**  
Désaffectation d'une parcelle de 77 ca faisant partie du domaine public et déclassement au profit du domaine privé de la Commune, en vue de la vente à la 4 C.

*Délibération approuvée à l'unanimité.*

- **ZAE : CESSION PARCELLE COMMUNALE AU DEPARTEMENT**  
Régularisation des emprises sur la voirie départementale de parcelles communales.  
Accord de principe pour la cession au Département de la Savoie de parcelles pour une superficie de 13a51.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

- **ZAE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR et DSIL 2023**  
Dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques.  
Projet estimatif : 182 689 € HT de travaux et 9 700 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

*Délibération approuvée à l'unanimité*



- **REVERSEMENT SUBVENTION PAR LE SYNDICAT ARC ENERGIES MAURIENNE**

Subvention reversée par le Syndicat Arc Energies Maurienne pour les travaux d'extension de réseaux au chef-lieu : 6523 €.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

- **TRAVAUX SUITE ARRETE DE PERIL**

Suite à l'arrêté de péril pris sur le bâtiment cadastré B 556, la Commune a fait exécuter les travaux ordonnés par le Tribunal Administratif qui consistaient en la démolition dudit bâtiment qui n'est pas propriété de la commune. Annoncé comme bien sans maître, des héritiers ont été identifiés remettant en cause la possibilité d'intervention de la commune.

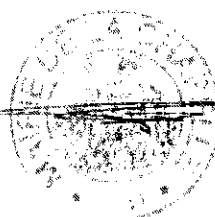
En effet, n'ayant pas autorité pour pénétrer dans les propriétés privées, et ne pouvant être mise en cause en dehors de dégradations qui pourraient lui être imputées, il ne peut lui être assigner de réaliser de travaux pour le compte de tiers. Le conseil est interrogé sur une éventuelle participation financière au coût des travaux de fermeture du pignon des propriétaires mitoyens.

*Délibération prise à la majorité (7 voix contre, 3 abstentions)*

*Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 22 Décembre 2022.*

*Fait à La Chapelle, le 19 Décembre 2022*

Le Maire,  
Stéphane ROBIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 12.12.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
GOYET Adrien, QUILLET Grégory

Membres en exercice : 11

Membres présents : 6

Membres votants : 10

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette

Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY**

**CESSION PARCELLE COMMUNALE AU DEPARTEMENT**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant le bornage de la zone d'activités économiques effectué par le cabinet Mesur'Alpes,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation des emprises partielles sur la voirie départementale des parcelles cadastrées A 990 et A 992,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour la cession au Département de la Savoie d'une partie des parcelles cadastrées A 990 pour 3a95 et A 992 pour 9a56,
- Charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

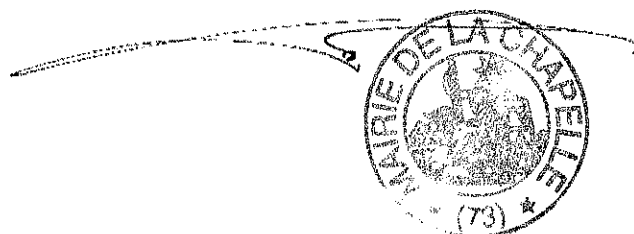
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 20/12/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 19 Décembre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 12.12.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
GOYET Adrien, QUILLET Grégory

Membres en exercice : 11

Membres présents : 6

Membres votants : 10

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette

Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY**

**DESFFECTATION PARCELLE DOMAINE PUBLIC et  
DECLASSEMENT AU PROFIT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

Par délibération en date du 17 Juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, de la parcelle non numérotée (A-DNC), Cette parcelle n'étant pas numérotée, elle est considérée comme faisant partie du domaine public de la Commune,

Il convient donc de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

-De constater la désaffectation de la parcelle, cette parcelle n'étant pas affecté à l'usage du public ou à un service public.

-D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

-Constater la désaffectation de la parcelle A-DNC pour une superficie de 77 ca,

-Prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

-Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 20/12/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 19 Décembre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 12.12.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
GOYET Adrien, QUILLET Grégory

Membres en exercice : 11

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien

Membres présents : 6

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Membres votants : 10

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette

Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR et DSIL 2023**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du Vornay.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques ;
- Approuve le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 182 689 € HT, ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre de 9700 € HT ;
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 une subvention de 125 092 € HT (ou la plus élevée) possible pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

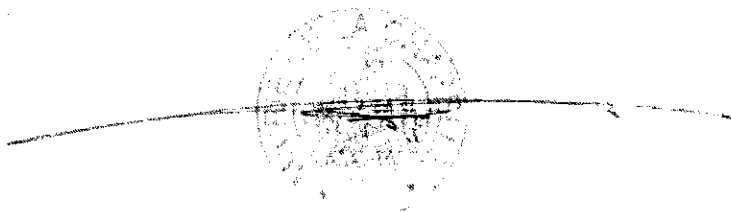
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 20/12/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 19 Décembre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 12.12.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
GOYET Adrien, QUILLET Grégory

Membres en exercice : 11

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien

Membres présents : 6

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Membres votants : 10

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette

Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**REVERSEMENT SUBVENTION PAR SYNDICAT ARC ENERGIES MAURIENNE**

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention départementale au titre du Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale pour les travaux d'extension de réseaux au chef-lieu,

Cette subvention étant versée par le Syndicat Arc Energies Maurienne, en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution sur la Commune, il convient de solliciter son reversement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite du Syndicat Arc Energies Maurienne le reversement de cette subvention d'un montant de 6523 €,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour l'exécution de cette délibération.

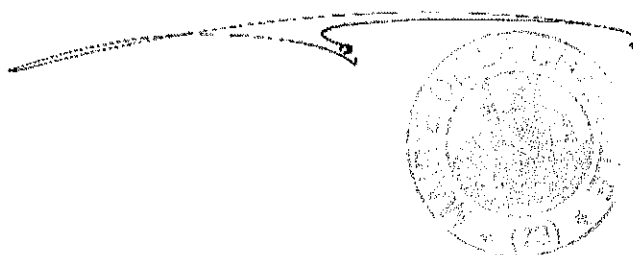
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 20/12/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 19 Décembre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 12.12.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
GOYET Adrien, QUILLET Grégory

*Membres en exercice : 11*

*Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mr GOYET Adrien*

*Membres présents : 6*

*Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory*

*Membres votants : 10*

*Mr CUGNET Romain donne procuration à Mme DALLA-COSTA Josette*

*Mme NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à Mme MAURICE Michèle*

*Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine*

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ARRETE DE PERIL**

**Participation financière aux travaux**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêté de péril pris sur le bâtiment cadastré B 556, la Commune a fait exécuter les travaux ordonnés par le Tribunal Administratif qui consistaient en la démolition dudit bâtiment qui n'est pas propriété de la Commune. Annoncé comme bien sans maître, des héritiers ont été identifiés remettant en cause la possibilité d'intervention de la commune.

N'ayant pas autorité pour pénétrer dans les propriétés privées, et ne pouvant être mise en cause en dehors de dégradations qui pourraient lui être imputées, il ne peut être assigné à la Commune de réaliser des travaux pour le compte de tiers.

Le Conseil Municipal est interrogé sur une éventuelle participation financière au coût des travaux, comme demandée par les propriétaires mitoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 voix contre, 3 abstentions), décide de ne pas participer financièrement aux travaux sur les propriétés mitoyennes au bâtiment démolé.

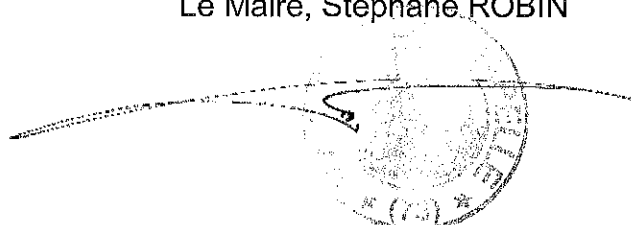
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 20/12/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 19 Décembre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN





**COMMUNE DE LA CHAPELLE**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**  
**à 20 h00**

**PROCES-VERBAL**

*Date de convocation : 12.12.2022*

Sous la présidence de Monsieur Stéphane ROBIN, Maire

Membres présents : DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle, GOYET Adrien, QUILLET Grégory.

Membres excusés : HILAIRET Gwenaël donne procuration à Adrien GOYET  
COSTEL Charles donne procuration à Grégory QUILLET  
CUGNET Romain donne procuration à DALLA-COSTA Josette  
NOYEL Marie-Geneviève donne procuration à MAURICE Michèle

*Membres en exercice : 11 ; Membres présents : 6 ; Nombre de votants : 10*

Secrétaire de séance : REFFET Martine

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022
- 2 - Zone d'activités économiques : Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public
- 3 - Zone d'activités économiques : cession de parcelles au Département de la Savoie
- 4 - Demande de subvention DETR et DSIL 2023 : renforcement alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques le Vornay
- 5- Reversement d'une subvention par le Syndicat Arc Energies Maurienne
- 6 - Arrêté de péril et travaux
- 7 - Questions diverses

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

### **1 - Procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Zone d'activités économiques : Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public**

Par délibération en date du 17 Juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, de la parcelle non numérotée (A-DNC). Cette parcelle n'étant pas numérotée, elle est considérée comme faisant partie du domaine public de la Commune,

Il convient donc de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de la parcelle, cette parcelle n'étant pas affectée à l'usage du public ou à un service public.
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Constater la désaffectation de la parcelle A-DNC pour une superficie de 77 ca,
- Prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

***< Délibération approuvée à l'unanimité (N°89/2022)***

### **3 - Zone d'activités économiques : cession de parcelles au Département de la Savoie**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant le bornage de la zone d'activités économiques effectué par le cabinet Mesur'Alpes,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation des emprises partielles sur la voirie départementale des parcelles cadastrées A 990 et A 992,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour la cession au Département de la Savoie d'une partie des parcelles cadastrées A 990 pour 3a95 et A 992 pour 9a56,
- Charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

***< Délibération approuvée à l'unanimité (N°90/2022)***



## COMMUNE DE LA CHAPELLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

#### 4- Demande de subvention DETR et DSIL 2023 : renforcement alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques le Vornay

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du Vornay, du réservoir de Coppet au hameau des Granges et de la voie des Balmettes à la ZAE.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 182 689 € HT, ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre 9700 € HT,
- approuve le plan de financement,
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**< Délibération approuvée à l'unanimité (N°91/2022)**

#### 5- Reversement d'une subvention par le Syndicat Arc Energies Maurienne

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention départementale au titre du Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale pour les travaux d'extension de réseaux au chef-lieu,

Cette subvention étant versée au Syndicat Arc Energies Maurienne, en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution sur la Commune, il convient de solliciter son reversement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite du Syndicat Arc Energies Maurienne le reversement de cette subvention d'un montant de 6523 €,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour l'exécution de cette délibération.

**< Délibération approuvée à l'unanimité (N°92/2022)**

## COMMUNE DE LA CHAPELLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

#### 6- Arrêté de péril et travaux

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêté de péril pris sur le bâtiment cadastré B 556, la Commune a fait exécuter les travaux ordonnés par le Tribunal Administratif qui consistaient en la démolition dudit bâtiment qui n'est pas propriété de la Commune.

Annoncé comme bien sans maître, des héritiers ont été identifiés remettant en cause la possibilité d'intervention de la commune.

N'ayant pas autorité pour pénétrer dans les propriétés privées, et ne pouvant être mise en cause en dehors de dégradations qui pourraient lui être imputées, il ne peut être assigné à la Commune de réaliser des travaux pour le compte de tiers.

Le Conseil Municipal est interrogé sur une éventuelle participation financière au coût des travaux, comme demandée par les propriétaires mitoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 voix contre, 3 abstentions), décide de ne pas participer financièrement aux travaux sur les propriétés mitoyennes au bâtiment démol.

#### **< Délibération approuvée à la majorité (N°93/2022)**

#### **Questions diverses :**

- *Il est évoqué l'aménagement des parcelles communales situées dans le périmètre de la zone d'activités économiques, route d'Epierre, entre le poste de livraison et le garage communal. Des interrogations sont soulevées concernant les accès, le bornage du périmètre, la compétence de la Commune pour cet aménagement,.*
- *Alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques : le Cabinet d'études Cohérences a remis un courrier répondant aux interrogations soulevées lors de la réunion publique de présentation du projet. Courrier consultable dans les panneaux d'affichage administratif.*
- *Réseau dit de « la vieille eau » à Gondran : le Conseil Municipal s'engage à finaliser les travaux engagés concernant le changement de la crépine.*

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au Décret n° 2021-1311 du 7/10/2021, la publication par voie électronique sera faite le

Fait à La Chapelle, le 20 Décembre 2022

Martine REFFET,  
Secrétaire



Stéphane ROBIN,  
Maire

